



ÉTHIQUE, ÉCOLOGIE ET POPULATION

Les réflexions suivantes concernent un thème qui ne saurait guère être plus complexe et controversé. Nous faisons tous partie de la population et sommes ainsi concernés dans notre existence lorsque se pose la question d'une population maximale possible. Si le débat spécifique s'oriente vers la démographie, les interlocuteurs s'avancent alors sur un terrain aux connotations historiques fortement marquées. Qui souhaite s'exprimer de façon convaincante à ce sujet doit, dans un premier temps, prendre conscience de ses propres valeurs et les exposer. Tel est l'objectif des thèses développées ci-dessous.

THÈSE 1:

Tous les êtres humains jouissent du même droit à la vie.

Aucun être humain ou groupe de personnes n'a le droit de contester à d'autres le droit à la vie dans un monde limité, ni les riches aux pauvres, ni les blancs aux femmes ou hommes de couleur, ni les bien portants aux malades ou encore les jeunes aux plus âgés, etc.

Ainsi, reconnaître que le nombre de personnes sur terre ne peut croître sans limite et qu'il a même, selon toute vraisemblance, dépassé le seuil de supportabilité à long terme pour l'environnement ne justifie pas l'application d'un remède consistant à contester le droit à la vie des êtres humains existants en refusant, notamment, une aide alimentaire aux personnes souffrant de la faim ou en ne luttant pas contre l'épidémie de SIDA.

Or, la reconnaissance de la valeur éthique fondamentale «le droit à la vie» conditionne le bon fonctionnement des systèmes préservant la vie de notre environnement. L'effondrement de ceux-ci entraînerait une lutte inimaginable pour la survie au cours de laquelle aucune valeur éthique fondamentale ne pourrait être considérée. Les efforts humains doivent ainsi porter principalement sur les possibilités destinées à empêcher l'apparition d'une telle situation.

THÈSE 2:

Tous les êtres humains sont tenus, conformément à leurs aptitudes, de prêter secours à toute personne en détresse.

Le principe de l'aide mutuelle constitue de tout temps la base de la société humaine. Le développement des moyens de communication et de transport a élargi le champ d'action des Hommes qui prennent connaissance de la détresse d'autres personnes et peuvent également leur apporter leur aide. Qui **peut** prêter secours est tenu aussi - en tous les cas au sens moral - de le faire. Il convient cependant de s'interroger sur la forme et l'ampleur requises d'une aide jugée **véritablement pertinente**.

La détresse d'une grande partie de l'humanité due aux guerres, à l'oppression et à l'exploitation, d'une part, et aux menaces de catastrophes naturelles, d'autre part, reste particulièrement problématique. Il semblerait alors pertinent, par exemple, de déplacer sur un autre territoire les populations exposées à ces risques. Certes, ceci pourrait être la solution adéquate dans ce cas particulier. Mais que faire si des populations entières sont concernées? La Suisse ne peut certainement pas accueillir tous les êtres humains menacés par divers fléaux dans le monde. Toutefois, il devrait être au moins accordé aux personnes directement concernées la possibilité de trouver refuge pour une période provisoire. Définir un juste milieu constitue un grave dilemme éthique qui ne peut jamais être résolu au sens général mais dans le cadre d'un cas particulier concret.

THÈSE 3:

Tous les êtres humains jouissent du même droit à «transmettre la vie», c'est-à-dire à une planification familiale librement décidée, si possible, par les deux partenaires.

L'humanité ne peut - comme toutes les espèces d'êtres vivants - que continuer à exister si elle donne sans cesse la vie. Le droit de «transmettre la vie» est un droit fondamental. Comme la restriction de la reproduction s'avère cependant la seule mesure fiable pour limiter la population, il ne peut être question pour une race, un peuple et une couche sociale de jouir de privilèges ou d'imposer aux autres certaines directives qu'ils ne respecteraient pas eux-mêmes. **Tout autre comportement constituerait un cas avéré de racisme.**

Les mesures relatives à la démographie doivent ainsi se limiter à délivrer aux êtres humains toutes les informations nécessaires et favoriser l'accès à toutes les méthodes de contrôle des naissances. Toute mesure coercitive dans ce cadre doit être impérativement refusée.

THÈSE 4:

Tous les êtres humains jouissent du droit d'exploiter les ressources terrestres dans la même proportion. (Solidarité au sein d'une génération).

Il importe peu de savoir, dans l'observation des nuisances pour l'environnement d'une région ou de la terre, si tous les habitants font preuve de retenue ou si la plupart renoncent - volontairement ou involontairement - à tout confort tandis qu'un petit nombre d'entre eux gaspille les biens existants et produit des déchets sans réflexion préalable. La comparaison entre les pays industrialisés consommant la plus grande partie des ressources et la majorité de l'humanité souffrant de l'absence du minimum pour assurer leur existence ne trouve aucune justification au sens éthique. Il est évident qu'une répartition égale ne peut guère être pleinement réalisée. Mais, si **nous** exigeons constamment de disposer à notre aise d'une grande quantité d'énergie électrique, de nous déplacer avec notre propre véhicule, etc., nous devons alors concéder ce même droit à tous les autres êtres humains.

Toutefois, une constatation simple révèle que la présence de ressources disponibles n'est plus suffisante depuis longtemps pour permettre à tous d'adopter notre style de vie. Notre «modèle d'abondance» ne peut pas être généralisé! Nous serons donc tenus **fondamentalement** de vivre de façon plus économe mais aussi de renoncer entièrement à de nombreuses et importantes formes de luxe.

THÈSE 5:

Toutes les générations futures jouissent des mêmes droits et prétentions que la génération actuelle. (Solidarité entre les générations)

Les êtres humains ont de tout temps souhaité garantir leur existence propre mais également celle de leurs descendants. Les innombrables traditions développées pour la gestion et l'adéquation de la descendance à la supportabilité écologique de l'environnement ont fonctionné tant que des ressources renouvelables quantifiables faisaient exclusivement l'objet d'une utilisation par les Hommes.

La découverte de la houille a profondément modifié la situation. Les immenses réserves d'énergies fossiles ont permis l'exploitation à grande échelle de ressources non renouvelables, ce qui a marqué le début de la croissance exponentielle, d'une part, de la population et, d'autre part, de ses besoins ainsi que de ses attentes. La conjugaison de ces deux facteurs a provoqué un épuisement mesuré dans le temps des stocks de matières premières. Cette raréfaction a cédé la place à d'incroyables quantités de déchets en partie toxiques (par ex. dioxine, matériaux radioactifs) ou nocifs (par ex. CO², CFC). L'exploitation actuelle effrénée des ressources non renouvelables et des fondements des ressources renouvelables (par ex. eau, forêts et sols) perdurera tout au plus quelques décennies en l'état. Le «modèle d'abondance» des pays industrialisés ne peut pas être généralisé dans le temps, c.-à-d. que nos descendants ne pourront pas vivre comme nous le faisons.

Cette thèse favorisant une forme de vie et d'économie satisfaisant les attentes de toutes les générations futures ne peut se réaliser que dans l'utilisation exclusive des ressources non renouvelables permettant de remplir des tâches uniques, notamment d'endiguer des maladies ou d'acquérir des connaissances grâce à la recherche. La consommation quotidienne devrait être assurée par le seul recours aux ressources renouvelables. En outre,

il convient de préserver rigoureusement les fondements de production évoqués précédemment, c.-à-d. l'écosystème terrestre. Le style de vie adopté essentiellement dans les pays industrialisés est donc amené à faire l'objet de profondes modifications qualitatives et quantitatives.

THÈSE 6:

La nature non humaine jouit également d'un droit d'existence. Les Hommes ne doivent pas réduire la diversité des espèces.

La représentation d'un monde, constitué exclusivement d'êtres humains, de leurs animaux domestiques et de plantes utiles, est certes concevable mais inacceptable pour deux raisons:

1. par respect pour toute forme de vie apparue sans notre action au cours de milliers de millions d'années;
2. par principe nous amenant à penser que nos connaissances de l'écosystème restent limitées et que nous ne savons pas si une forme de vie apparemment insignifiante aujourd'hui ne serait pas essentielle dans le processus de préservation des ressources naturelles; nous avons déjà constaté la corrélation entre la disparition de plantes sauvages due à la négligence de l'Homme et les répercussions négatives sur notre alimentation, resp. sur la production de remèdes.

THÈSE 7:

Une vie digne comprend, outre la satisfaction d'exigences matérielles de base, également la garantie d'assouvissement de besoins sociaux et culturels mais aussi la dispense d'obligation de procéder à des tâches nocives pour le corps ou appauvrissant l'esprit.

La simple garantie d'une existence physique ne peut pas être souhaitable, au même titre que le retour à l'esclavage. Le remplacement des cages d'écureuils par des pompes à eau n'est pas un luxe. Il faut toutefois procéder à une analyse approfondie pour définir clairement les limites «d'un standard de vie minimal» et l'appartenance éventuelle à celui-ci d'une pompe, d'un vélo, d'un lave-linge, d'un grand écran ou d'un deuxième véhicule. Cette étude s'inscrira systématiquement dans le respect du cadre de la **tolérance écologique: qui souhaite accroître son standard de vie dans un domaine précis doit simultanément indiquer un autre secteur où seront économisées les matières premières nécessaires (renouvelables!).**

CONCLUSIONS:

Ces thèses révèlent ainsi que le changement de style de vie destiné à garantir durablement les ressources naturelles et prôné dans les pays industrialisés, notamment en Suisse, est certes inéluctable mais reste insuffisant, indépendamment de sa faisabilité politique. Il devient nécessaire d'envisager ce qui semble impensable: **une baisse de la population! 8 millions de personnes ne peuvent pas vivre, d'une part, dans l'aisance sur le territoire suisse et, d'autre part, en harmonie avec la nature tout en étant solidaires avec le reste du monde.** Diverses études avancent le chiffre de 1 à 1,7 million d'habitants en appliquant le standard de vie actuel et en considérant les exigences de préservation de l'environnement ainsi que la non-pollution d'autres régions dans le monde. Qui préconise une population plus nombreuse doit - **sous respect des thèses évoquées auparavant!** - également exposer la forme et l'ampleur des restrictions devant être apportées à notre standard de vie pour que la **charge globale exercée sur l'environnement ne dépasse pas à long terme le seuil de tolérance de celui-ci.**

La Suisse a-t-elle le droit de planifier une réduction de sa population lorsque le nombre de réfugiés politiques et environnementaux dans le monde est en hausse constante (et ceci sans que nous en portions exceptionnellement la responsabilité - même indirecte)? Ne rien faire d'autre que de fermer les frontières ou miser sur la patience persistante de ces êtres humains contredirait la thèse 2 mais serait également cynique et idiot. Car les Hommes perdant espoir de mener une vie digne dans leur espace de vie **émigreront**, comme l'ont fait les Européens au cours des siècles précédents. À l'inverse, que se passerait-il si la Suisse accueillait un grand nombre de réfugiés (par ex. 1 million ou plus)? Les problèmes dans les pays d'origine ne seraient pas réglés, l'environnement ici serait détruit encore plus rapidement et la population immigrante générerait, par une hausse de sa consommation, un accroissement de la pollution mondiale (mais aussi dans sa région d'origine!). Ainsi, les grandes migrations ne résolvent pas mais aggravent les problèmes dans le monde entier. Le véritable remède s'apparente à une amélioration **régionale** marquée des conditions de vie désolantes **et** à la réduction de **notre** standard de vie ainsi qu'à la fin de la croissance démographique sur **l'ensemble** du globe.

Ceci ne signifie en aucun cas qu'une immigration en Suisse ne soit plus possible. D'une part, les êtres humains ne cessent pas d'émigrer et, d'autre part, la population suisse n'a pas encore épuisé son potentiel d'économie relatif à la consommation de matières premières et à la production de déchets. Il existe donc une certaine marge permettant une immigration normale mais aussi l'accueil, à titre provisoire en tous les cas, de personnes directement menacées. Il importe essentiellement de diminuer la pollution globale au sein d'une région. Car **la tolérance écologique à long terme ne doit pas être systématiquement dépassée!**

Combien de **temps** nous reste-t-il encore pour établir une forme d'économie et de société durable? Une émigration de masse ne pouvant pas être considérée à cause de la surpopulation mondiale, la réduction fondamentale de la population en Suisse, à la lumière des thèses énoncées, ne peut être réalisée qu'à long terme. Le changement **radical** nécessaire du style de vie peut être amorcé plus rapidement mais ne s'effectue pas du jour au lendemain. Par chance, les systèmes naturels sont aptes à supporter cette charge durant un certain temps et dans une certaine mesure de sorte que la transition ne se déroule pas dans la précipitation. Diverses prévisions (par ex. de D. & D. Meadows) préconisent cependant la prise de mesures immédiates ainsi que leur application **dans de brefs délais.**

La protection technique de l'environnement et l'exploitation économe immédiate de toutes les ressources revêtent un caractère obligatoire. **L'humanité a encore une chance, seulement si *chacun* agit de façon décidée et conséquente dans *tous les domaines*!**

Auteur : Ekkehard Stürmer, membre du comité directeur d'Ecopop, ECOPOP 1995